



PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques

Avis d'enquête publique

Dossier n° 31505

AP n° 2019-147 du 21 août 2019

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2019-147 du 21 août 2019, il sera procédé, **du lundi 30 septembre à 9h au mercredi 30 octobre 2019 à 17h30**, à une enquête portant sur la demande d'institution de servitudes d'utilité publique présentée le 3 janvier 2019 et complétée le 19 avril 2019 par le directeur de la société Chimicolor dont le siège social est situé Parc Dombes Côtière Activités, 212 rue du Pré Loup, BP4 - Dagneux 01121 Montluel Cedex, concernant le site anciennement exploité au 9-11 rue Médéric à La Garenne-Colombes.

Par décision rendue le 24 juin 2019, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur Gérard Bonnevie, ingénieur général de l'armement en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences en mairie de La Garenne-Colombes, au cours desquelles il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : lundi 30 septembre de 9h à 12h, mercredi 9 octobre de 9h à 12h, mardi 15 octobre de 9h à 12h, lundi 21 octobre de 14h30 à 17h30 et le mercredi 30 octobre de 14h30 à 17h30.

Le dossier mis à enquête contient notamment les servitudes ainsi que leur périmètre. Il ne contient pas d'étude d'impact.

Les servitudes instituées concernent les parcelles cadastrales suivantes : R129 (parcelle ayant accueilli les installations de la société Chimicolor), R71, R72, R73, R82, R98, R104, R132, R135, R143, R144, R156, R157, R158, R161, R162, R163 et R164.

Ces servitudes visent à limiter l'usage du sol, du sous-sol et des eaux souterraines de ces parcelles comme suite à l'exercice d'une activité de traitement de surface, afin de maintenir la connaissance de la pollution résiduelle existante et de veiller à la préservation des dispositions constructives prises en faveur de la prévention des risques sanitaires.

Le dossier soumis à enquête sera mis à disposition du public, **du 30 septembre au 30 octobre 2019 inclus**, en mairie de La Garenne-Colombes, siège de l'enquête publique, au service urbanisme aménagement (3^{ème} étage), 68 boulevard de la République aux jours et heures d'ouverture de la mairie: du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de monsieur Gérard Bonnevie, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de La Garenne-Colombes.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr ou sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/chimicolor-lagarennecolombes>

Le dossier mis en enquête publique sera également consultable sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2019>

et sur le site dédié au projet : <https://www.registredemat.fr/chimicolor-lagarennecolombes>

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de La Garenne-Colombes.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserve ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dés réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de La Garenne-Colombes, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur la commune de La Garenne-Colombes, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le responsable du site anciennement exploité procédera à l'affichage du même avis sur les lieux concernés par l'instauration des servitudes d'utilité publique.

Les servitudes d'utilité publique pourront être instituées par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Thomas Bontemps, directeur de la société Chimicolor (tél : 04 72 25 31 49), Parc Dombes Côtière Activités, 212 rue du Pré Loup, BP4, Dagneux 01121 Montluel ou au préfet des Hauts-de-Seine – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 167-177 avenue Joliot Curie 92013 Nanterre Cedex.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

—
Vincent BERTON